



CGT de la Région NORMANDIE,
avenue 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex
Téléphone : 02 35 52 31 25
Fax : 02 31 91 21 82
Email : syndicat.cgt@normandie.fr

Présents pour la CGT :

Zuiani Maryse
Sylvie Leclaire
Nathalie Simon
Fabrice Berthou

Présents pour l'administration :

Mr Olivier DGS
Mme Echelard DGA
Mme Letheule DGA adjointe
Mme Tetta Directrice DVT

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE PRESIDENT / CGT DU 5 SEPTEMBRE 2019

Initialement l'ordre du jour initial portait sur le temps de travail.
La CGT a souhaité aborder trois autres thématiques.

- Concertation /dialogue social
- Réorganisation des services/conditions de travail
- Méthode de management

Temps de travail des lycées

CGT

Nous sommes en désaccord sur le fond (1593 h effectives) mais également sur la forme employée par l'administration.

En effet La transparence et la clarté de l'information transmises vers les agents sont déficientes.
Les incohérences (délibération votée en séance plénière de la charte précisant un nombre de jours maximum à effectuer hors présence élèves et le courrier du DGS).

C'est d'autant plus regrettable que la CGT avait dès le départ de la discussion alertée le Directeur RH des incidences des jours fériés sur le projet de charte

Nous avons demandé à l'époque des simulations d'emploi du temps claires et objectives
La CGT avait réalisé ses propres projections, mais le Directeur RH a balayé d'un revers de main notre proposition de rencontres et nos demandes de RDV, à plusieurs reprises.

Ainsi des modifications sur la charte du temps de travail des agents des lycées sont apparues, sans concertation avec les représentants du personnel...

Est-ce qu'une note technique peut remplacer valablement et juridiquement une délibération votée par des élus ?

Par ailleurs, nous avons mis en défaut la collectivité qui a publié des postes avec huit heures en permanences donc hors charte...

La CGT réitère sa demande la possibilité d'effectuer 8 heures pendant les permanences.

Réponse du Président et de son administration

Sur le volume global le président reste ferme sur sa position.

Pour les permanences, plus de refus net, cependant la Directrice Générale Adjointe évoque la pénibilité des agents et des journées longues avec des matériels pesants.

Le Directeur Général des Services évoque un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui indique que la collectivité ne respecte pas la réglementation.(déduction des jours de pénibilité et journées du Président)

La DGA nous indique qu'une étude juridique a été effectuée pendant les congés pour savoir si la délibération est applicable et exécutable dans l'état et que rien ne s'y oppose.

Toutefois, ils reconnaissent que l'explication et que l'information n'ont pas été suffisamment explicite pour les agents.

Ainsi, une nouvelle délibération avec plus de précisions est une possibilité.

L'administration nous affirme n'avoir jamais connu autant de jours fériés en présence élèves dans une année scolaire.

Temps de travail des équipes mobiles de la direction des bâtiments régionaux

Nous avons demandé des explications sur certaines pratiques ou méthodes de management.

En effet, suite au CT de juin dernier une nouvelle annexe sur le temps de travail doit être mise en place depuis le 1^{er} septembre qui comporte d'ailleurs une erreur sur l'amplitude journalière.

Avec des éléments factuels portés à la connaissance du Président il s'avère qu'une autre annexe est transmise aux agents

La CGT a évoqué aussi le problème sur les horaires « fixes » de la pause déjeuner en évoquant le bien fondé par les agents sur les précautions, exemple le bruit ainsi que de ne pas arrêter le travail, exemple mur de peinture à finir, en argumentant sur le bon sens, mais de respecter cette coupure de 45 minutes.

Réponse du Président et de son administration

Une vérification sera réalisée dans les plus brefs délais et une note sera transmise via les services

Temps de travail DSI

CGT

Notre organisation a remonté des dysfonctionnements sur l'application de l'annexe

Il y a un manque d'information générale sur le contenu vers les agents concernés et des incidences qui pourraient en découler (frais de déplacement, congés.) l'appropriation du logiciel Horoquartz avec antériorité au 01/01/2019 tel qu'évoqué lors du comité technique.

CONCERTATION/DIALOGUE SOCIAL

CGT

Dans le cadre des groupes de travail et des instances, nous évoquons avec le Président les « échanges compliqués » avec son administration, un manque d'écoute et de prise en compte des représentants du personnel.

Nous avons cité le dernier exemple en date:la prévoyance et notamment le résultat de l'enquête pour une prise en compte de la réfaction sur le régime indemnitaire à compter du 2^e jour de maladie ordinaire.

Demande CGT au Président: Une participation employeur plus incitative sur la prévoyance que les 10 euros bruts.

Réponse du Président et de son administration

Le Président reconnaît qu'il y a eu une erreur dans la communication de ses services sur le questionnaire santé/prévoyance.

Pour la participation, une étude chiffrée est nécessaire.

Réorganisation des services/conditions de travail

CGT

Même si nous concevons que la collectivité doit pouvoir s'adapter, nous insistons sur les réorganisations multiples depuis 2016 dans des délais contraints et de l'impact sur les conditions de travail de nos collègues.

Par ailleurs, la concertation interne fait souvent défaut et le manque d'information déstabilise les personnels.

Les multiples alertes préventives qu'elles soient données par la CGT ou les personnels eux-mêmes ne semblent pas émouvoir l'administration.

Quant à la mise en œuvre de certaines réorganisations, elle est parfois très chaotique et non aboutie. Nous avons pris l'exemple de la DBR.

Nous évoquons une autre direction (services transports) en situation difficile pour les agents suite à un changement de logiciel dédié aux abonnements.

Volet disciplinaire/méthode de management

CGT

Sur les éléments du bilan social, une hausse très nette des sanctions disciplinaires dans la collectivité est visible.

Face à ce constat, nous demandons au Président si cela vient de son orientation.

Nous faisons remarquer qu'il devrait y avoir des prémices ou des indicateurs notamment par le biais de l'évaluation, que les managers devraient prendre leurs responsabilités.

Nous abordons la manière cavalière employée par l'administration pour « punir » nos collègues. Nous évoquons le versement de pièces dans les dossiers administratifs sans que l'agent en soit informé.

Réponse du Président et de son administration

Le Président assume totalement cette hausse de sanctions. Il va même plus loin en nous disant qu'il aurait été plus sévère sur certaines situations.

Qu'il pourrait être pénalement attaqué sur des sujets « très sensibles »

Sur la responsabilité des managers sur les évaluations, il reconnaît qu'il y a un souci ...

La DGA adjointe nous indique que cette pratique de versement de pièces sans communication au préalable de l'agent n'est plus d'actualité.

En conclusion l'administration devra revenir vers la CGT afin de donner des réponses précises sur les sujets évoqués.

Vos représentants CGT

CGT-PRN